

Sud⁸⁵ ptt44

50 boulevard de La Liberté 44100 Nantes
Tel : 02.51.80.66.80
Fax 0970064048

sudposte44@orange.fr

Le patronat ne doit pas faire la loi !

Non à l'accord sur l'insécurisation de l'emploi

Le 5 mars et après, unité pour gagner !

Un accord national interprofessionnel aux conséquences négatives très importantes pour les salariés a été signé. Le gouvernement s'est empressé d'afficher son soutien à ces nouveaux gains pour le patronat, à cette nouvelle régression sociale pour les travailleurs et les travailleuses.

Avec cet accord, c'est "baisse des salaires et mobilité forcée, ou ... la porte" ! L'accord institue la possibilité pour les employeurs de baisser les salaires "en cas de difficulté dans l'entreprise".

Avec cet accord, c'est "moins de plans sociaux, mais plus de licenciements" ! Désormais, un accord syndical leur permettra d'être dispensés de "plan social" s'ils proposent un reclassement ... pour lequel aucune limite n'est fixée : à des centaines de kilomètres ? Dans un autre pays ? En cas de refus de cette mobilité forcée, ce sera le licenciement "pour motif personnel".

Avec cet accord, c'est "plus de flexibilité pour les salarié-es" ! ... Et toujours plus de droits pour les patrons. L'accord prévoit un lissage du temps partiel sur l'année.

Par exemple, une moyenne de 24 heures par semaine sera appréciée non pas



hebdomadairement mais sur l'année.

Avec cet accord, c'est « toujours moins de C.D.I., toujours plus de C.D.D. » ! Les patrons ne paieront pas un centime de plus pour les CDD pour « remplacement de salarié-e absent-e », ni pour les CDD « saisonniers », les CDD les plus utilisés.

Les signataires de l'accord présentent la partie sur les complémentaires-santé comme une avancée, pourtant c'est tout le contraire: Les employeurs auront la main pour choisir les organismes prestataires et favoriser des assurances privées qui voient ainsi s'ouvrir un marché juteux et accentuer la menace d'une privatisation de la protection sociale dans son ensemble.

Par ailleurs ni les étudiants, ni les chômeurs, ni les retraités ne sont pris en compte dans cet accord qui renforce une protection sociale à plusieurs vitesses.

C'est un mauvais coup pour les salarié-es, mais la partie n'est pas terminée :

Le 6 mars, le texte est transposé en projet de loi, puis débattu au Parlement.

Il reste donc quelques semaines pour que toutes les forces syndicales opposées à la casse du Code du travail s'unissent et bloquent les appétits patronaux. SUD PTT et l'Union syndicale Solidaires agissent dans ce sens, dans les entreprises comme au plan national.

Construisons un front unitaire pour que le patronat ne fasse pas la loi !

Nous dénonçons cet accord signé par CFDT, CFTC, CGC et Patronat et refusons qu'il puisse être appliqué et réclavons qu'il ne soit pas transposé en projet de loi. Cet accord abaisse les conditions sociales de tous les concitoyens en permettant la baisse des salaires, en facilitant les licenciements, en imposant la mobilité, en précarisant l'emploi et les temps partiels..

SUD PTT appelle tous les postières et postiers à faire grève massivement et à participer aux manifestations. Le 5 mars « c'est dans la rue que ça s'passé !

Les accords de Wagram

C'est tout bénéf pour le MEDEF !

C'est la casse du code du travail !

C'est la casse des conventions collectives !



Exigeons des député-es et sénateurs-trices qu'ils ne transposent pas dans la loi la régression sociale !



Manifestons le 5 mars !

14h00 : La Roche sur Yon Place du théâtre.

10h30 : Nantes-place du commerce.

10h30 : ST Nazaire-Place de l'Amérique Latine.

10h30 : Ancenis-Station Esso.

10h30 : Chateaubriant- Place de la Mairie.